

## PROBLÉMATIQUE DE LA PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE DES DÉTENUÉS DU CENTRE PÉNITENTIAIRES ET DE RÉÉDUCATION DE KINSHASA

**Jean Donatus BAHATI SHABANYERE**

Université de Kinshasa, RDC  
Institut Supérieur Pédagogique de Kalehe, RDC  
[bjeandonatus@gmail.com](mailto:bjeandonatus@gmail.com)

&

**Ursule BISENO IWAYI**

Université de Kinshasa, RDC  
Institut Supérieur Pédagogique de Pelende, RDC  
[bisenoursule@gmail.com](mailto:bisenoursule@gmail.com)

&

**John LEFI NDOSI**

Université de Kinshasa, RDC

**Résumé :** La présente étude s'est penchée sur la problématique de la prise en charge psychosociale des détenus dans la Prison Centrale de Kinshasa appelée Makala. Elle a pour objectifs de connaître les conditions dans lesquelles vivent les détenus, d'examiner la prise en charge psychosociale de détenus à la prison centrale de Makala et de savoir la perception des détenus sur le CPRK. Pour ce faire, nous avons eu à nous entretenir avec 70 détenus au sein de la prison centrale de Makala en faisant l'entretien semi structuré. L'analyse des données récoltées nous permet d'avoir les résultats concernant les conditions de détention, la surpopulation du milieu carcéral, la qualité de soins médicaux des tortionnaires.

**Mots-clés :** Problématique, prise en charge, détenus, prison

### PROBLEMATIC OF THE PSYCHOSOCIAL CARE OF PRISONERS IN THE KINSHASA PENITENTIARY AND REHABILITATION CENTER

**Abstract:** This study looked at the problem of psychosocial care for prisoners in the Kinshasa Central Prison called Makala. Its objectives are to find out about the conditions in which prisoners live, to examine the psychosocial care of prisoners at Makala Central Prison and to find out the prisoners' perceptions of the CPRK. To do this, we interviewed 70 prisoners at Makala Central Prison using a semi-structured interview. The analysis of the data collected enabled us to obtain results concerning the conditions of detention, the overcrowding of the prison environment, and the quality of medical care provided by the torturers.

**Keywords:** Problems, care, inmates, prison

### Introduction

La crise socio-culturelle et politique dans laquelle vit le congolais est source de traumatisme, de frustrations, de stress, lesquels portent atteinte à leur équilibre psychologique et entraînent souvent une décompensation des comportements antisociaux, voire pathologiques.

Bloch, H. et al. (2007)

Certains comportements résultats de cette crise sont perçus par l'appareil judiciaire comme des infractions. Cela amène plusieurs contrefacteurs congolais dans

des prisons. Tandis que l'action rééducative a pour objet de développer aux détenus des capacités et des aptitudes propres. Elle permet une élévation constante de facultés intellectuelles, morales et le sens de responsabilité chez les détenus. Elle leur facilite de revivre en société dans le respect de la loi et d'éviter la récidive. La tâche rééducative qu'assigne tout établissement pénitentiaire se répartit entre le traitement éducatif en général et la formation professionnelle en particulier. La préoccupation de notre étude se résume aux questions suivantes : quelles sont les conditions dans lesquelles vivent les détenus du CPRK ? Y-a-t-il des activités psychosociales mises en place en faveur des détenus du CPRK ? Quelle est la perception qu'ont les détenus du CPRK ? Ainsi, conformément aux questions soulevées, nous formulons les hypothèses suivantes : les conditions de vie des détenus ne seraient pas bonnes ; si ces derniers continuent à dormir sur des lits non conformes, ne pas manger à leurs faims, la surpopulation, la qualité de soins médicaux non appropriés ; et si le CPRK ne met pas en leur faveur des activités psychosociales adaptées ou appropriées telles que, les formations professionnelles, l'écoute active des détenus, les séances de psychoéducation, etc. les conditions de vie des détenus seraient bonnes si les détenus pouvaient percevoir la prison comme un lieu de gardiennage, lieu de repos, fuite de problèmes au quartier, passe-temps, protection pénitentiaire. Cette étude poursuit les objectifs suivants : connaître les conditions de vie des détenus au CPRK ; examiner la prise en charge psychosociale de détenus au CPRK ; découvrir la perception qu'ont les détenus sur le CPRK. L'intérêt de cette étude est de servir de base de données pour d'autres chercheurs qui se lancent dans ce domaine ; et aider la société congolaise en général et les autorités du CPRK en particulier à prendre les détenus en charge sur le plan psychosocial, afin d'éviter la récidive.

### 1. La situation incarcérable des prisonniers en RDC

« La prison ou milieu carcéral est un lieu où l'imposition d'une discipline spécifique permet le redressement et l'amendement de personnes qui ont commis des infractions pénales » (Foucault, 2005). Le secrétariat Général d'Ansutos Penitenciarios (1992) cité par Bencheikhe, (2000) "les établissements pénitentiaires doivent offrir les infrastructures et installations à fin primordiale de rééducation et réinsertion des détenus dans la société. De nos jours, ils ne se limitent pas à la sanction pure et simple du condamné, car en plus de la sanction, ils cherchent surtout à faire réintégrer le détenu dans la société en tant qu'un bon élément qui respecte les normes et les règles de celle-ci". Beccaria (1979) ajoute que le but de la peine n'est pas de faire souffrir l'homme mais de protéger la société. Pour une meilleure réinsertion des détenus, la prison doit assurer un service de prise en charge psychosociale. Mais, Nyabirungu (2014) constate l'absence des activités de soutien psychosocial au sein des centres pénitentiaires de la RD Congo. Il cite le manque de séances de psychoéducation, d'échange d'expériences, d'activités de sensibilisation, de groupes de pairs qui aident pourtant les bénéficiaires à sortir de leur isolement avec d'autres personnes ayant un parcours similaire et de construire un réseau d'entraide. Leurs présences pourraient contribuer à améliorer leur bien-être psychologique dans la mesure où elles tiennent compte de la corrélation entre problèmes psychosociaux et détresse psychologique. Malonda Kitonde (2004) révèle que l'absence des spécialistes du comportement dans l'équipe des enquêteurs des criminels de la justice répressive congolaise ne permet pas à ces derniers d'établir des liens subjectifs adéquats entre le contenu manifeste du crime (agir) et le contenu latent criminel (le non-dit) en situation d'enquête. Il ajoute

que tant que le système pénal se limite à l'appréhension objective de l'action criminelle, il lui est impossible de jouer un rôle de prévention, de rééducation et de réinsertion des criminels dans la société. Malheureusement, la réalité est tout autre au Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa (CPRK). En effet, pour trouver une cellule avec un lit et des installations sanitaires acceptables, on devra soudoyer les régisseurs. La police sécurise le lieu, mais en réalité l'ordre interne est assuré par les prisonniers eux-mêmes. En cas de difficulté entre les détenus, ils se réfèrent non pas aux autorités pénitentiaires mais à un conseil de pavillon constitué d'anciens prisonniers, les expérimentés. Ceux-ci rendent justice, supervisent les corvées et perçoivent les taxes des opérateurs économiques qui y exercent leurs activités (changeurs de monnaies, vendeurs des crédits, prostituées, etc.). Pour Katende (2003) certaines infractions sont apprises en prison par imitation comme un comportement social. Nous illustrons : la prostitution en prison, le vol, la vente et la prise des substances psychoactives, etc. Les riches mènent une vie normale avec un certain confort (télévision, internet, téléphone, soins médicaux), tandis que les pauvres, virevoltent, survivent. Le CPRK concentre une bonne partie des détenus responsables de l'insécurité urbaine de Kinshasa. Ces jeunes appelés « kuluna » exercent une grande influence. Ajouté à la corruption qui leur permet de bénéficier d'une libération anticipée, la prison ne constitue plus pour eux une crainte et ils narguent leurs victimes voire la police arguant que leur incarcération est sans impacte. Ce lieu de rééducation comme il est appelé n'en est malheureusement pas un. Les prisonniers ne bénéficient d'aucune formation professionnelle et d'aucun accompagnement pouvant leur permettre d'être utiles à la société une fois remis en liberté. Un bandit libre est moins dangereux que celui qui a été arrêté, détenu au CPRK pendant un temps et libéré par la suite. Ils le deviennent à cause des souffrances qu'ils subissent en prison. C'est la raison pour laquelle le professeur Banza Somwe (2020) aurait proposé ces stratégies ci-après :

Opter pour une démarche qui implique la participation de tous les acteurs, à savoir le gouvernement, les scientifiques, la population, les prisonniers, etc.; amorcer un plaidoyer auprès du Gouvernement de la République Démocratique du Congo par le biais du ministère de l'Intérieur afin d'obtenir l'autorisation et les fonds nécessaires pour un premier travail d'état des lieux des prisons du pays; initier des rencontres avec des collègues professeurs des institutions d'enseignement supérieur et universitaire pour débattre de la question du banditisme urbain et de l'éducation en prison; commencer la sensibilisation de la population congolaise par le biais de la télévision; mener une enquête auprès des étudiants de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Kinshasa à ce sujet (résultats d'enquête bientôt) afin de les préparer à s'intéresser à ce secteur pour l'enseignement et la gestion...

Banza Somwe (2020)

[...] qui ne sont pas appliquées jusqu'à nos jours. Il est connu que la prise en charge psychosociale des détenus n'est pas en vogue. Ceci montre que les détenus vivant dans des milieux carcéraux présentent plusieurs problèmes psychosociaux. Les témoignages des visiteurs, des détenus de ces milieux en disent long. Plusieurs détenus sont dépressifs, stressés, frustrés, agressifs, avec des promesses de haine due à la non-assistance des psychologues et des assistants sociaux qui peuvent les aider à dédramatiser ces conflits.

## 2. Méthode et techniques

Nous avons mené une enquête dans la prison de Makala. Les techniques utilisées sont le questionnaire et l'entretien. Nos investigations se sont déroulées de novembre 2021 en janvier 2022. Compte tenu de la nature des données récoltées, nous avons en premier lieu recouru à l'analyse de contenu pour catégoriser les réponses des sujets, ensuite traité toutes les données de l'enquête à l'aide du logiciel statistique SPSS version 20. Le choix de cette prison se justifie par son importance. En effet, il s'agit de la plus grande prison de la République Démocratique du Congo. Les sujets étaient repartis en variables suivantes :

- Âge, sexe, niveau d'étude, état civil, activité professionnelle et nombre de mois en prison, dont la répartition des résultats selon nos 70 enquêtés.
- Pour le sexe, 50 sujets soit 71,4% sont du sexe masculin et 20 soit 28,6% sont de sexe féminin ;
- Concernant l'âge, 17 sujets soit 24,3% ont moins de 18ans, 20 sujets soit 28,6% ont 18 à 29ans, 10 sujets soit 14,3 ont 30ans et plus et 23 sujets soit 32,9% ont 18 à 23ans ;
- En ce qui concerne le niveau d'étude, 16 sujets soit 22,9% ont le niveau primaire incomplet, 16 soit 22,9% ont le niveau primaire complet, 15 sujets soit 21,4% ont le niveau secondaire incomplet, 19 sujets soit 27,1% ont le niveau secondaire complet, 5 sujets soit 7,1% sont des gradués et 3 sujets soit 4,3% sont des licenciés ;
- Pour l'état civil, 44 sujets soit 62,9% sont des célibataires, 16 sujets soit 22,9% sont mariés, 1 sujet soit 1,4% est veuf et 9 sujets soit 12,9% sont divorcés ;
- Concernant l'activité professionnelle, 6 sujets soit 8,6% étaient des fonctionnaires avant leurs incarnations, 12 sujets soit 17,1% étaient dans des activités privées, 6 sujets soit 8,6% étaient des commerçants et 46 sujets soit 65,7% étaient des chômeurs avant leurs incarcérations.

### 3. Présentation des résultats

La question première voulait connaître le nombre de personnes par lit. Ainsi est-elle formulée : « Indiquez le nombre de personnes par lit ». Sur 70 sujets enquêtés. Il ressort que 59 sujets soit 84,3% dorment sur un lit plus trois détenus, 7 sujets soit 10% dorment à trois, 3 sujets soit 4,3% dorment seuls et 1 sujet soit 1,4% dorment à deux. La deuxième question cherchait à connaître la satisfaction au repas servi. Elle se formule de cette façon : « Sur une échelle de 1 à 5, à combien évaluez-vous votre niveau de satisfaction au repas servi » ? Le résultat de nos 70 enquêtés, montre que 53 sujets soit 75% sont très insatisfaits au repas servi, 12 sujets soit 17,7% sont insatisfaits, 4 sujets soit 5,7% sont moins satisfaits et 1 sujet soit 1,4% est satisfait. La troisième question voulait connaître le nombre de repas partagé par jour. Elle se formule : « Indiquez le nombre de repas partagé par jour ». Sur nos 70 enquêtés, 68 sujets soit 97,1% de détenus partagent un seul repas par jour et 2 sujets soit 2,9% partagent de deux repas. La quatrième question cherchait à savoir le nombre de temps de repos pour les détenus. Elle se formule de cette façon : « Combien de temps prenez-vous de repos par jour » ? Partant de ces 70 enquêtés, 51 sujets soit 72,9% par manque d'occupation ou d'encadrement ont toutes les 24 heures du repos, suivi de 14 sujets soit 20% ont 12 heures du repos sans activités ils s'ennuient et 5 sujets soit 7,1% ont 6 heures du repos par jour, parce qu'ils s'occupent seuls. La cinquième question cherchait à découvrir la qualité de soins en cas de maladie de détenus. Elle se formule de cette manière : « Bénéficiez-vous d'un soin approprié en cas de maladie » ? Voyant nos 70 enquêtés, 65 sujets soit 92,9% infirment d'avoir le soin approprié en cas de maladie à la prison,

contre 5 sujets soit 7,1% disent le contraire. La sixième question voulait connaître la qualité des installations sanitaires. Elle se formule de cette façon : « Les installations sanitaires (WC, douche) sont » : de nos 70 enquêtés, 36 sujets soit 51,4% disent que les installations de la prison sont très sales ; 29 sujets soit 41,4% pensent que ces installations sont salées et 5 sujets soit 7,1% disent que c'est moyennement propre. La septième question cherchait à démontrer les modalités à remplir pour avoir une chambre. Elle se formule de cette façon : « Une fois êtes-vous arrêté, quelles sont les modalités pour avoir une chambre » ? Le résultat de nos 70 enquêtés révèle, que 68 sujets soit 97% affirment qu'il faut payer l'argent auprès de chef (gouverneur) du pavillon qui est aussi un détenu contre 2 sujets soit 3% font savoir qu'ils ont eu des chambres gratuitement, mais après avoir négocié avec de chefs des pavillons. La huitième question cherchait à montrer les conditions inappropriées que vivent les détenus de la prison centrale de Makala. Elle se formule : « Y a-t-il des conditions inappropriées que vous vivez ici » ? Nos 70 enquêtés nous font voir, que 67 sujets soit 95,7% affirment qu'ils vivent dans les conditions inappropriées à la prison, contre 3 sujets soit 4,3% qui estiment qu'ils vivent dans les bonnes conditions. La huitième question (bis) voulait connaître ces conditions inappropriées des sujets d'avoir affirmés à la question précédente. Elle se formule de cette façon : « Si oui lesquelles ? » Des données consignées chez nos 70 enquêtés, démontrent que 25 sujets soit 36% affirment que toutes les conditions ne sont pas bonnes au CPRK, 22 sujets soit 31% disent qu'il y a une surpopulation dans des chambres, 12 sujets soit 17% qu'il faut payer de l'argent pour avoir de l'eau à se laver et 11 sujets soit 16% se plaignent de la nourriture périmée. La neuvième question cherchait à savoir le nombre de fois étaient arrêtés les détenus. Elle se formule de cette façon : « Combien de fois avez-vous été déjà arrêté ici au CPRK ou ailleurs » ? Nos 70 enquêtés montrent que 50 sujets soit 71,4% à leur première fois d'arrestation, 16 sujets soit 22,9% à leur deuxième fois et 4 sujets soit 5,7% à leur troisième fois et plus. La dixième question cherchait à connaître ce que les détenus pensaient de leurs avenir familiaux et professionnels étant au CPRK. Elle se formule de la manière suivante : « Que pensez-vous de votre avenir familial et professionnel étant ici au CPRK ? » En tenant des réponses de nos 70 enquêtés, 40 sujets soit 57% s'inquiètent pour les études de leurs enfants suite à leur arrestation, 14 sujets soit 20% n'ont plus d'espoir pour leur avenir, 9 sujets soit 13%, vivent un changement négatif de leur vie et 7 sujets soit 10% ne sauront plus travailler comme avant. L'onzième question voulait savoir si la prison centrale de Makala met en place un service qui s'occupe de l'écoute de détenus par rapport à leurs difficultés. Elle se formule de la manière ci-après : « Avez-vous déjà vu des personnes qui viennent vous écouter par rapport à vos difficultés » ? Il ressort des enquêtes menées sur 70 sujets, 44 soit 62,9% n'ont jamais vu personne pour qu'il soit écoutés par rapport aux difficultés qu'ils vivent en prison contre 26 soit 37 % qui affirment avoir été écoutés. L'onzième question bis cherchait à connaître les personnes qui ont été à l'écoute de ces détenus qui ont affirmés à la question précédente. Elle se formule de la façon suivante : « si oui qui » ? Les 70 enquêtés montrent que 44 sujets soit 62,9% affirment que personne ne vient les écouter, 16 sujets soit 22,8% soulignent la présence des serviteurs de Dieu et 10 sujets soit 14% parlent des agents de la Monusco. La douzième question voulait savoir si le CPRK organise des apprentissages des métiers. Elle se formule de cette façon : « Est-ce qu'ici au CPRK, on organise pour vous des apprentissages des métiers ? Si oui, lesquels ? Voyant nos 70 enquêtés, 64 sujets soit 91% disent qu'il n'y a pas d'apprentissage de métiers au CPRK contre 6 sujets soit 8,6% qui disent oui, la

formation administrative. La treizième question voulait connaître si les détenus ont les activités récréatives. Elle se formule de cette façon : « Est-ce que vous avez des activités récréatives ? » En ce qui concerne nos 70 enquêtés, 39 sujets soit 55,7% des enquêtés affirment qu'il y a belle et bien les activités récréatives au sein de CPRK et 31 sujets soit 44,3% des sujets ont donné une réponse négative. Question treizième bis cherchait à savoir les activités récréatives organisées au CPRK. Elle se formule de cette façon : « Si oui, lesquels » ? Partant de nos 70 enquêtés, 45 sujets soit 64% citent le football comme l'unique activité récréative organisée au CPRK et 25 sujets soit 36% font savoir les cultes religieux. La quatorzième question voulait savoir si selon les détenus le CPRK est un milieu éducatif. Elle se formule de cette façon : « Le CPRK est-il un milieu éducatif pour vous ? » Pour ce qui est de nos 70 enquêtés, 59 sujets soit 84,3% affirment que la prison n'est pas un milieu éducatif et 11 sujets soit 15,7% qui sont d'avis positif. La quatorzième question (bis) cherchait à connaître ce qui fait que le CPRK ne soit pas un milieu éducatif. Elle se formule : « Si non comment ? » Les 70 enquêtés montrent que 30 sujets soit 42,8% que ce qui empêche que le CPRK soit un milieu éducatif c'est l'incompétence des dirigeants, 19 sujets soit 27,1% affirment le manque d'organisation et les mauvaises conditions, 11 sujets soit 15,7% ne sont pas concernés et 10 sujets soit 14,3% disent que chacun est responsable de son éducation au CPRK, (c'est pourquoi, il y a de la prostitution, des anciens prisonniers qui dominent les autres et établissent des lois, etc.). La quinzième question cherchait à connaître si le CPRK permet aux détenus de changer positivement. Elle se formule de cette façon : « Le CPRK vous a-t-elle changé ? » Nos 70 enquêtés montrent que 45 sujets soit 64,3% sont d'avis négatif que la prison ne les a pas changés contre 25 sujets soit 35,7% des sujets sont d'avis positif. La question 15 bis cherchait à connaître ce qui fait que les détenus ne puissent pas les changer positivement. Elle se formule de cette façon : « Si non pourquoi ? » Le résultat de 70 enquêtés prouve que 25 sujets soit 35,7% ne sont pas concernés, 23 sujets soit 32,8% parlent de la surpopulation comme cause, 13 sujets soit 18,6% fustigent le système d'autosurveillance (libertinage) et 9 sujets soit 12,8% parlent du manque de soutien psychologique de par les détenus. La seizième question cherchait à savoir la leçon apprise en prison. Elle se formule de cette façon : « Qu'avez-vous appris ici qui servirait votre société » ? Des données de 70 enquêtés consignent que 60 sujets soit 86% n'ont rien appris de ce qui servirait la société après leur sortie, contre 10 sujets soit 14% qui font savoir qu'ils ont appris l'administration, auprès des personnels. La dix-septième question cherchait à découvrir ce qui manque aux détenus étant en prison. Elle se formule de cette façon : « Qu'est-ce qui vous manque le plus en dehors de la prison ? » Les 70 enquêtés font preuve que 23 sujets soit 33%, c'est leur profession qui le manque étant en prison, 19 sujets soit 27%, leurs enfants, 16 sujets soit 23% leurs femmes et 12 sujets soit 17% ce sont des parents. La dix-huitième question cherchait à connaître la satisfaction à la vie en prison. Elle se formule de cette façon : « Sur une échelle de 1 à 5, à combien évaluez-vous votre niveau de satisfaction à la vie en prison ? » Pour les 70 enquêtés, 55 sujets soit 78,6% sont très insatisfaits de la vie en prison, 7 sujets soit 10% insatisfaits, 4 sujets soit 5,7% sont satisfaits, 3 sujets soit 4,3% moins satisfaits et 1 sujet soit 1,4% très satisfait. La dix-neuvième question cherchait à savoir les conseils donnés aux dirigeants par les détenus. Elle se formule de cette façon : « Quel conseil donneriez-vous aux dirigeants du CPRK ? ». En ce qui concerne nos 70 enquêtés, 17 sujets soit 24% suggèrent qu'il ait des formations scolaires et professionnelles pour les détenus, 15 sujets soit 21% demandent aux autorités de prendre conscience vis à vis de la vie de

prisonniers, 14 sujets soit 20% sollicitent une prise en charge psychologique, 13 sujets soit 19% qu'on évite l'autosurveillance des cellules par les autres prisonniers.

#### 4. Discussion des résultats

Les résultats révèlent que 84% des prisonniers dorment sur le lit à plus de 3 personnes, conditions qui les exposent à des maladies cutanées. De ces sujets, 92,8% des sujets sont insatisfaits du repas du jour servi. Dans cette même lignée, 97,1% des prisonniers partagent un seul repas par jour et la majorité de ces sujets (72,9%) n'ont rien à faire et par conséquent ils passent toutes les 24 heures sans rien à faire, par manque d'activités professionnelles, organisées au CPRK. Toujours dans la même optique, 51,4% des sujets disent que les installations de la prison sont très sales et occasionnent beaucoup de cas de maladies sans soins appropriés ; pour 68% des sujets, il faut donner l'argent auprès du gouverneur de la prison pour bénéficier une chambre qui est un prisonnier comme eux, et ils ne connaissent pas où va cet argent. Il faut aussi signaler que la majorité de ces sujets vivent la première expérience de la prison (71,4%). Les 95,7% des résultats ont relevé que les conditions sont inappropriées à la prison, dont la surpopulation, le manque d'eau et de nourriture périmée. De ce qui précède, nous confirmons notre première hypothèse selon laquelle : les conditions de vie des détenus ne seraient pas bonnes. Nos résultats rencontrent les résultats de l'étude de Dabissi (2015), qui après son enquête menée en prison, il révèle que, les conditions hygiéniques sont déplorables ; l'eau et l'électricité font défaut dans la détention, les détenus vivent dans une crasse indescriptible sans eau pour se laver, laver les vêtements et nettoyer les locaux c'est difficile.

Concernant la prise en charge psychosociales de détenus au CPRK, les résultats révèlent que 92,9% des sujets ne bénéficie pas des soins appropriés en cas de maladie à la prison ou en cas d'une difficulté sociale. C'est pourquoi 91,4% des sujets disent qu'il n'existe pas un organisme d'apprentissage au sein de CPRK. Cependant 55,7% des enquêtés attestent l'existence d'activités récréatives au sein de CPRK. En revanche, 62,9% des sujets disent qu'ils ne sont pas écoutés ou écoutés par les personnes intérieures mais seulement écoutés par les serviteurs de Dieu et les agents de Monusco. De ces résultats nous confirmons partiellement notre deuxième hypothèse. Ces résultats vont de pair avec ceux d'Ungenda Muselenge (2008) selon lesquels les prisonniers perçoivent la prison centrale de Makala comme un lieu de gardiennage. En ce qui concerne la perception des détenus sur le CPRK, les résultats ont révélés que 57% des sujets perçoivent négativement la prison comme un lieu de gardiennage qui les empêche de réaliser certaines activités importantes. En effet, ces sujets ont des inquiétudes pour les études de leurs enfants du genre qui payera les frais scolaires. De même, 84,3% des sujets affirment que la prison n'est pas un milieu éducatif. Ces sujets avancent comme raisons que chacun s'éduque de sa manière, les dirigeants sont incompétents et les mauvaises conditions de vie ne permettent pas à une bonne éducation. De ce fait, 64,3% des sujets sont d'avis négatif que la prison ne les a pas changés par des raisons suivantes : la surpopulation, la présence du système d'autosurveillance et la non prise en charge psychologique des détenus. Toujours dans la même optique, 86% des sujets disent qu'ils n'ont rien appris à la prison et sont insatisfaits de la prison (88%). De ce qui manque de plus chez les détenus en dehors de la prison, les résultats ont révélé que 17% des sujets manquent leurs parents ; 23% de sujets manquent leurs femmes ; 27% de sujets manquent leurs enfants et 33% de sujets ce qui leurs manquent de plus en dehors de la prison sont leurs professions. De même en matière des conseils, 16% des sujets ont suggéré aux autorités du CPRK d'éviter le

système d'autosurveillance. Dans cette même optique de suggestion, 19% de sujets ont suggéré à l'autorité compétente de construire d'autres centres pénitentiaires afin d'éviter la surpopulation au sein du CPRK. Ces résultats vont de pair avec ceux d'Ungenda Muselenge (2008) selon lesquels la prise psychosociale des détenus du CPRK est inexistante et les autorités ne répondent pas à leurs suggestions. De ce qui précède, nous confirmons notre troisième hypothèse qui disait que les détenus percevaient la prison comme un lieu de gardiennage, lieu de repos, fuite, passe-temps et protection contre les délits commis. Les analyses différentielles des résultats ont révélé que sur toutes les variables retenues dans cette étude (sexe, âge, état civil, niveau d'étude, activité professionnelle et nombre des mois fait en prison), seules les variables sexe, état civil et activité professionnelle qui ont influencé significativement les réponses des sujets.

## Conclusion

Au vu des résultats trouvés dans cette étude, la prise en charge psychosociale en prison en République démocratique du Congo n'existe pas encore, mais les pistes pour son implantation sont maintenant présentes auprès des autorités gouvernementales et des tous les acteurs de la vie nationale œuvrant dans ce secteur. Nous espérons très bientôt que cette cause sera comprise et soutenue par tous et pour l'intérêt de tous pour éviter la récidive et l'augmentation des actes antisociaux. Pour que la prise en charge psychosociale des détenus soit effective et la considération positive des problèmes psychosociaux des détenus marginalisés et des laissés, il faut une psychoéducation, une organisation des activités professionnelles et une promotion de la réinsertion psychosociale des détenus.

## Références bibliographiques

- Banza Nsomwe-A-Nfunkwa, E. (2020). Éducation en prison en République Démocratique du Congo : Défis et stratégies, La Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation, 08
- Beccaria, C. (1979). Des lits et des peines. Flammarion.
- Bencheikhe, A. (2000). Enquêtes Sociologiques, Paris : Presses Universitaires de France
- Bloch, H. & al. (2007). Se former à la relation d'aide. Dunod. Paris
- Dabissi, A. (2015). Pratiquer la psychothérapie. Paris. Dunod. Paris
- Foucault, M. (2005). Surveiller et punir. Paris, Gallimard
- Katende, I. (2003). Le bien psychologique sur l'un des principes généraux de droit : Nul n'est censé ignorer la loi. Kinshasa. F.P.S.E. Mémoire.
- Malonda, K. (2004). La perspective clinique de l'enquête criminelle en République Démocratique du Congo. Kinshasa. F.P.S.E. Mémoire.
- Nyabirungu, M. (2014). Traité de droit pénal général Zaïrois. Droit et société. Kinshasa.
- Ungenda Muselenge, M. (2008). La problématique de la nationalité sur le plan international. Kinshasa. R.I.

## Autres

Rapport du Secrétariat Général d'Ansutos Penitenciaros *sur la réforme du droit pénal et la politique de justice pénale* (1992 <https://www.viedesprisoniers.org> consulté le 22 février 2022 à 20 heures.